

Concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles

Épreuve d'admission : Épreuve de leçon – FRANÇAIS

Durée de préparation : 2 heures.

Durée de l'épreuve : 1 heure

- français : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie,
- mathématiques : 30 minutes, l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie.

Coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

SUJET B

Construire une séance visant la lecture à haute voix d'un texte dans une classe de CP en janvier. Vous pourrez vous aider des documents proposés.

Vous indiquerez :

- Les fondements pédagogiques et didactiques de la séance
- Le déroulement de la séance en précisant, pour chacune des étapes, les activités des élèves et l'activité de l'enseignant
- Quelques propositions de différenciation
- L'évaluation de la séance

Document 1 : *Programme d'enseignement* du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, BO n°31 du 30 juillet 2020.

Les compétences acquises en matière de langage oral, en expression et en compréhension, sont essentielles pour mieux maîtriser l'écrit ; de même, la maîtrise progressive des usages de la langue écrite favorise l'accès à un oral plus formel et mieux structuré. La lecture à haute voix, la diction ou la récitation de textes permettent de compléter la compréhension du texte en lecture. La mémorisation de textes (poèmes notamment, extraits de pièces de théâtre qui seront joués) constitue un appui pour l'expression personnelle en fournissant aux élèves des formes linguistiques qu'ils pourront réutiliser.

Document 2 : *La mise en voix de textes, la lecture à haute voix au cycle 2*, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mars 2016.

« Lire à haute voix est une activité particulière : il faut avoir lu et compris le texte pour pouvoir le lire à haute voix. Il faut avoir décidé de ce qu'on veut faire comprendre et faire ressentir à son auditoire. La lecture à voix haute nécessite une écoute attentive.

On laissera donc toujours un temps d'appropriation personnelle du texte avant la lecture à haute voix.

La lecture à voix haute ouvre la voie à des perspectives didactiques passionnantes à condition que l'enseignant renonce à l'idée que la lecture à voix haute sert avant tout à vérifier des compétences de lecteur. En revanche, elle doit devenir un objet d'apprentissage en soi et au-delà le support d'une expérience esthétique.

La lecture à voix haute n'est pas une étape vers la lecture silencieuse mais elle suppose déjà une parfaite maîtrise de la lecture ; elle ne permet pas d'apprendre à lire, elle suppose qu'on sait lire.

Dans les pratiques sociales de la lecture à voix haute, celui qui lit à haute voix ne se contente pas de lire. En réalité, il communique aux autres oralement, la lecture qu'il a faite auparavant ».

Martine Lorimier, SCEREN

Document 3 : Un chuchoteur dans une classe de CP pour préparer la lecture à haute voix d'un texte.



Document 4 : Un brouillon d'oral dans une classe de CP.

